

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904



ARCHÉOLOGIE

HISTOIRE

GÉOGRAPHIE

PATRIMOINE

N° 96 - 2001 - Fasc. 2

SOMMAIRE

N° 96, 2001, 2

André HULLO - Le Cercle catholique d'ouvriers	3
François RENAUD - Les flammes d'oblitération postale de Vienne	21
Renée BONY - Une modernisation urbaine : la pose des lanternes en 1769	27
Les prochains rendez-vous	31
Bulletin d'abonnement et d'adhésion	32

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

REVUE TRIMESTRIELLE

publiée pour "*répandre la connaissance de l'histoire de la ville et des antiquités viennoises*" (article premier des statuts de l'association).

Pour 2001 : montant de l'abonnement au bulletin

Abonnement annuel normal	150 F.
Retraités et étudiants	130 F.
Abonnement de soutien	170 F.
Prix de vente au numéro	40 F.

Avis important : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année, au moment du règlement d'un abonnement nouveau, seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétaire.

Montant de l'adhésion à la Société	20 F.
--	-------

Correspondance, abonnement et adhésion :

Société des "AMIS DE VIENNE"

Siège social : 3-5, Rue de la Table-Ronde, 38200 VIENNE

C.C.P. "Amis de Vienne" - LYON 185-71 J

Consultation ou renseignements au 04 74 53 39 29

En couverture : Antéfixe gallo-romain . Collection musées de Vienne.
Cl. Roger Lauxerois

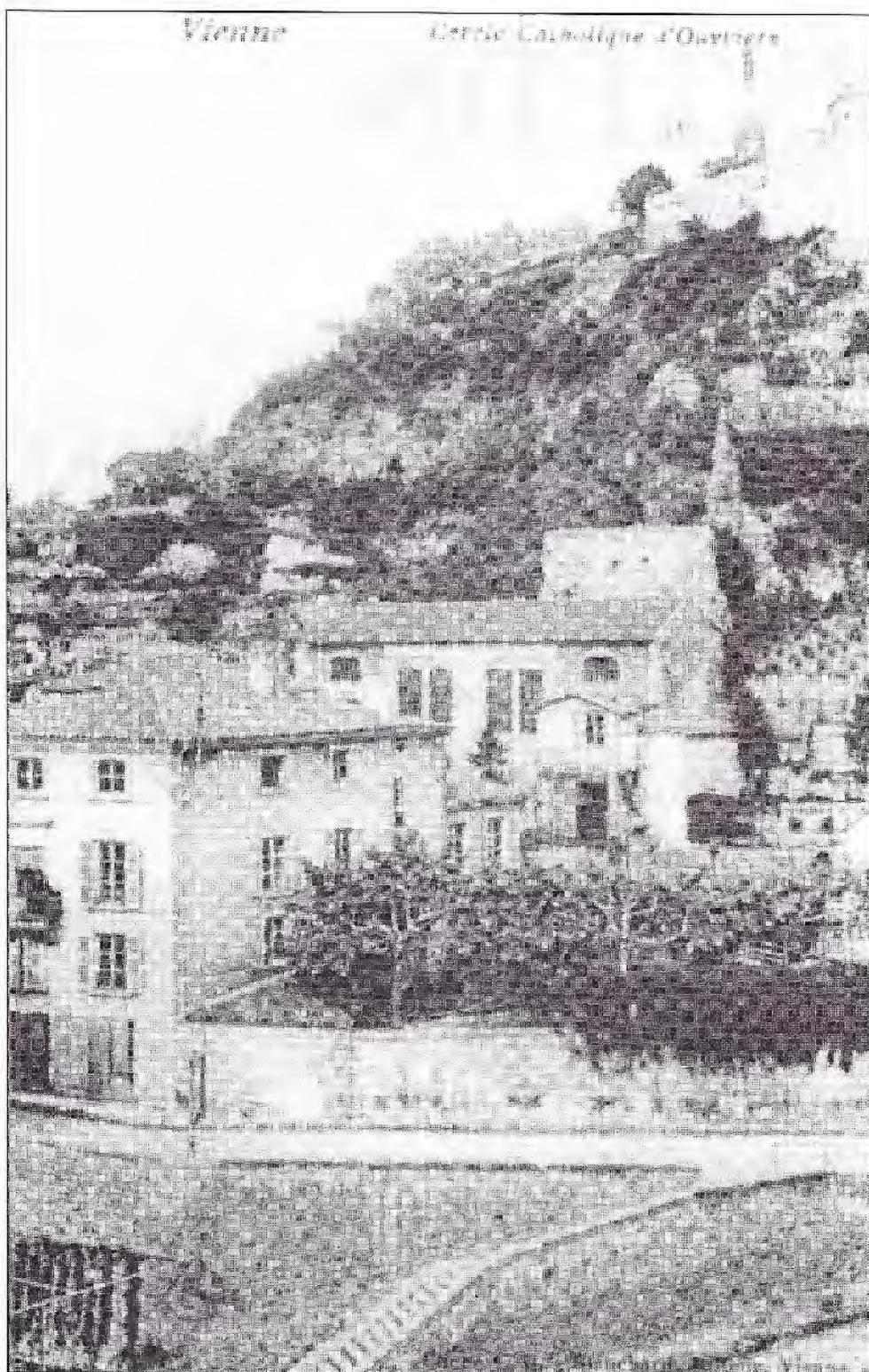
BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE

N° 96 - 2001 - Fasc. 2



*Fig. 1 - Le Cercle catholique d'ouvriers ; vue générale des bâtiments.
On remarquera au second plan que le théâtre antique n'a pas encore été dégagé.*

Les cartes postales proviennent de la collection de Paul Blanchon ; les clichés appartiennent à la collection des Amis de Vienne.

André Hullo

Le Cercle catholique d'ouvriers*

1. Le rôle de la famille Cottet

C'est en 1875 qu'Étienne-Marie Cottet fondait à Vienne le premier Cercle catholique d'ouvriers selon les idées d'Albert de Mun¹. Il l'installait d'abord dans un petit local de la montée des Capucins², puis le transférait bientôt dans une magnifique propriété, 27 rue du Cirque³ qu'il avait achetée de ses deniers, le 26 février 1877, à la famille Verne.

L'inauguration des locaux, car il avait fallu faire des travaux, eut lieu le 4 octobre 1877, en présence de l'Archevêque de Lyon, le cardinal Caverot, entouré de l'évêque de Grenoble Mgr. Fava, de Mgr. Marmillo, évêque de Genève, de Mgr. Coton, évêque de Valence et de Mgr. Besson, évêque de Nîmes. Tous ces ecclésiastiques étaient venus assister à la fête des Reliques à la cathédrale Saint-Maurice, mais leur présence sur ces lieux témoigne de leurs préoccupations vis à vis de cette œuvre.

Étienne-Marie Cottet continua à financer l'association et à assurer entretien et réparations de l'immeuble. Il devait décéder début novembre 1907, et lors de ses funérailles à Lyon⁴ un avocat de Vienne, M^e Rondet, lui rendait un chaleureux hommage en citant son "ardeur inlassable, sa piété si douce et si communicative... Et qui pendant trente ans consacra la plus grande partie de ses loisirs à cette œuvre". Enfin il insiste avec juste raison sur sa grande générosité car il avait participé aussi à d'autres financements d'œuvres

* Nous tenons à remercier notre sociétaire M. René Cottet, arrière petit-fils d'Étienne-Marie, qui a mis à notre disposition ses archives familiales, ainsi que l'abbé Jean Massot, M. Henri Massot et notre président d'honneur Charles Jailler qui nous ont transmis de précieux renseignements.

1 - Homme politique (1841-1914) représentant le catholicisme social ; partisan d'un corporatisme chrétien puis d'une collaboration de classe dans le cadre de syndicats mixtes patrons-ouvriers, sous le contrôle de l'État.

2 - Aujourd'hui la montée Timon.

3 - Aujourd'hui le n° 9.

4 - Ses obsèques eurent lieu à Saint-Martin d'Ainay le 5 novembre 1907.

de bienfaisance, comme le patronage de la montée Beaumur, tout comme il aidait l'enseignement secondaire libre de Vienne.

Ses descendants, son fils Benoît et son petit-fils Camille, continuèrent d'assurer la charge et l'entretien du Cercle et augmentèrent le patrimoine immobilier⁵ en achetant une petite maison à proximité (fig. 1 et 1 bis). Mais avec les travaux de déblaiement du théâtre antique, diverses nuisances semblent se produire, en particulier en mai 1938, l'architecte Henri Poussin constate que les murs de la chapelle se lézardent, ce qui est selon lui imputable au chantier voisin du théâtre antique, et qu'elle est inutilisable.



Fig. 1 bis - Le Cercle catholique d'ouvriers, 27 rue du Cirque en 1908, aujourd'hui le n° 9.

On comprend alors que la famille Cottet qui avait largement supporté les frais d'entretien jusqu'à ce jour ait souhaité transféré la pleine propriété à une association régie par la loi de 1901 (fig. 2 et 3).

Finalement, en 1940, la décision est prise et la propriété est transférée à l'association d'éducation populaire le 16 juin 1941. Toutefois, il faut le souligner, les premiers travaux de consolidation et de rénovation débutent en 1940 et les frais sont encore financés par la famille Cottet qui a mis à la disposition de l'abbé Berland des fonds très importants⁶.

L'inauguration des locaux, en particulier la nouvelle chapelle aura lieu le 3 mai 1942, en présence de Mgr. Caillot, évêque de Grenoble.

5 - Maison achetée à la communauté du Bon Pasteur en 1917. Cette maison fut démolie lors du dégagement du théâtre antique.

6 - La famille Cottet a mis à la disposition du Cercle, en 1940, plus de 100.000 F, ce qui représente aujourd'hui 200.000 F.



Fig. 2 - Le Cercle catholique - 26 mars 1922.

Au premier rang assis à terre, de gauche à droite : le 6^e est Roger Jaillet.
 Au 2^e rang, le 7^e est Sibut, le 11^e Bouvier-Donnat. Le 1^{er} du 3^e rang est Alligret.
 Au 4^e rang, le 1^{er} est Louis Guérin, le 3^e Charles Jaillet.



Fig. 3 - Le Cercle catholique - 2 avril 1933.

Au premier rang, assis, les dirigeants.
 On reconnaît à la gauche de l'abbé, notre ancien président Charles Jaillet.

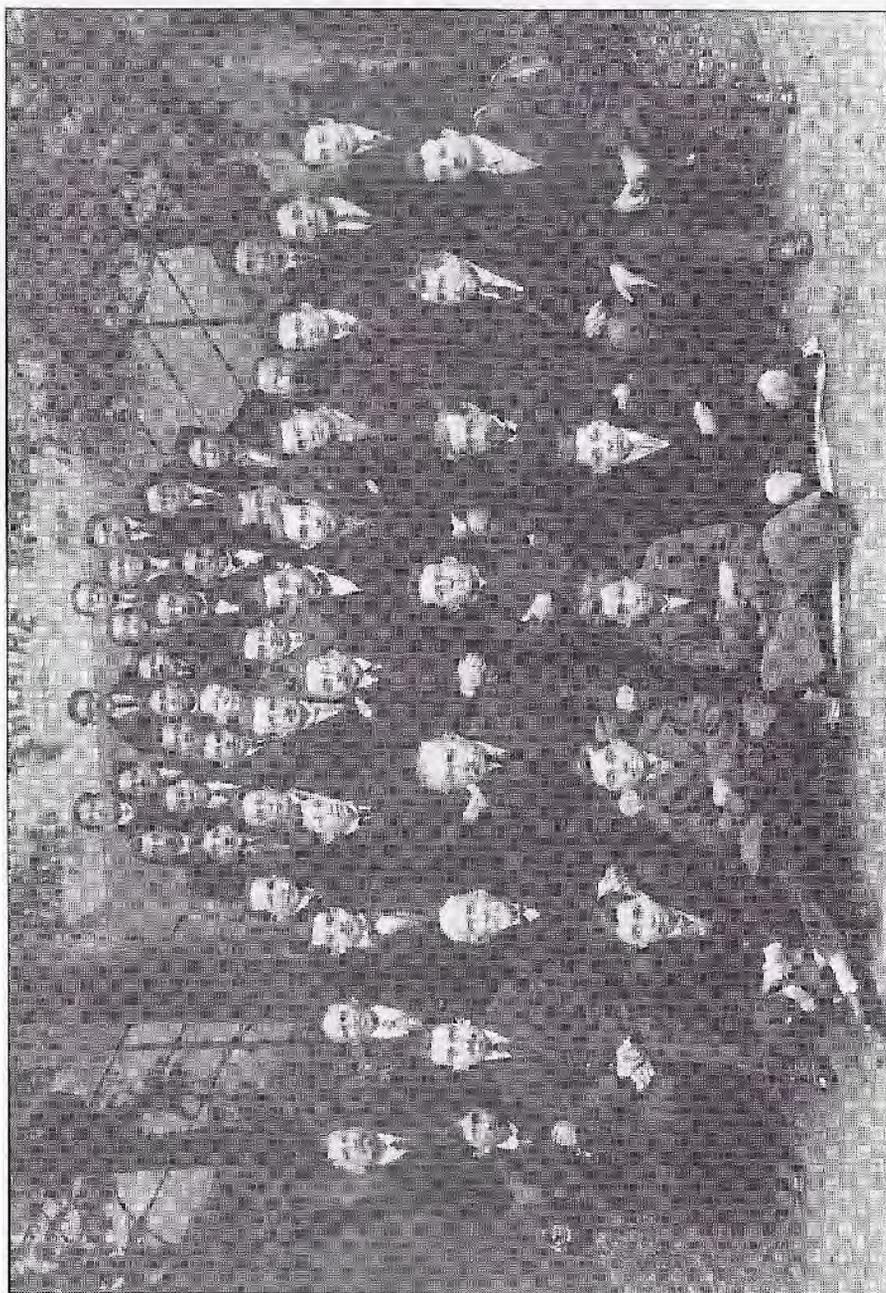


Fig. 3 bis - Le Cercle catholique

Au premier rang assis à terre, de gauche à droite : Laugier, Pierre Parayre, Georges Ortolland, Paul Deperdu.

Au second, autour de l'abbé Payard, Pierre Bouvier-Donnat, Collomb, Valancouy.

Au troisième rang : Chanvillard qui était directeur de l'école de la montée Timon, Allégret, Guillon, Henri Bois, Decipelleir, père horticulteur, Émile Chenebon, Pagnond, Louis Chenavon, Pion.

Au quatrième rang : Charles Jaillet, Louis Guérin, Joseph Debourg, Nous croyons ensuite reconnaître : Roger Jaillet, Paul Barrou, Louis Baudrand, Joseph Bruyère, Charles Segransan, Louis Mourrier, Gabriel Chapatot, André Gros, Barrou.

Photo prise le 29 mars 1925, lors de la retraite pascale.

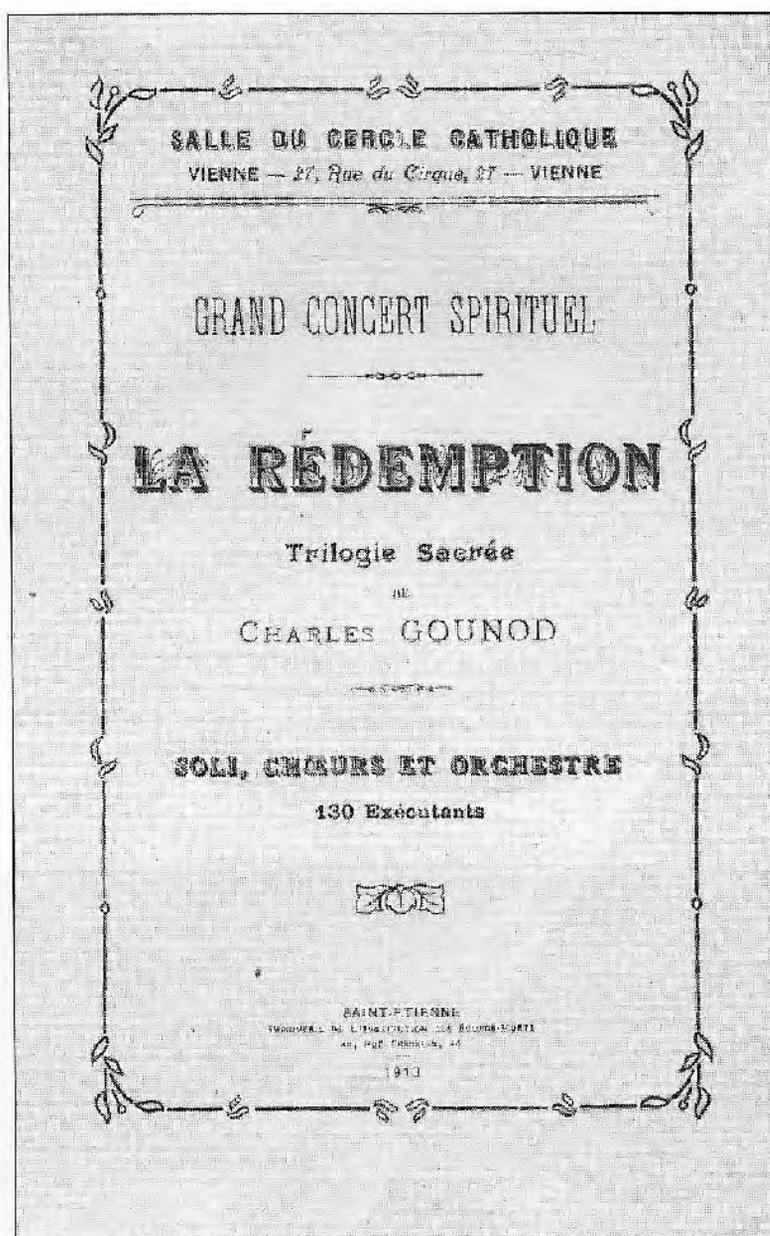


Fig. 4 - Le livret de *Rédemption* de Gounod - 1913.

2. Le rôle du Cercle catholique d'ouvriers

Ce fut un rôle important à la fois sur le plan religieux, social, éducatif et récréatif. En l'absence d'archives et de documents il est difficile de retracer cette action, seul le rôle récréatif a conservé quelques traces. En effet, on publia alors des programmes, mais aussi les livrets de certaines pièces (fig. 4), et de très nombreuses cartes postales d'excellente qualité.

Concerts, chorales, théâtre, opéras, cinéma, occupent une place de choix et l'on reste étonné de l'ampleur des manifestations et des pièces qui furent montées et jouées : ainsi en 1913, ce n'est pas moins de 130 exécutants qui vont jouer, au cours d'un grand concert spirituel, l'œuvre de Gounod *Rédemption* (fig. 5 et 5 bis). On n'hésite pas à monter la pièce d'Edmond Rostand *L'Aiglon* (fig. 6 et 6 bis) et des dizaines d'autres, citons *Les pirates*



Fig. 5 - Rédemption



Fig. 5 bis - Rédemption

de la savane (fig. 7 et 7 bis ; 8 et 8 bis) ou bien *Le mariage démocratique* (1925) (fig. 9) qui requièrent chaque fois de nombreux acteurs et des figurants ainsi que des décors tout à fait remarquables. Une des œuvres avait été écrite par le Viennois Massot et s'intitulait *Pour la patrie*. Il y eut à Vienne une dizaine de représentations, puis les acteurs partirent en tournée à travers la France : c'est ainsi que la pièce fut même jouée jusqu'à Toulouse. Un peu



Fig. 6 - L'Aiglon d'Edmond Rostand.



Fig. 6 bis - L'Aiglon d'Edmond Rostand.

plus tard ce furent les mystères de Noël joués chaque année, ainsi que les séances de cinéma.

En 1914, avec le développement du cinéma, le directeur, l'abbé Jean Cléchet⁷ décida d'installer une salle de cinéma dans la grande salle du

7 - Né à Vienne en 1886, il fut vicaire de la paroisse de Saint-André-le-Haut de 1912 à 1919.

bâtiment situé au fond de la propriété (fig. 1), après en avoir reçu l'autorisation du maire. Cette salle servait également aux séances théâtrales, et fut plusieurs fois réaménagée, en particulier en 1925 où l'on installa "des sièges automatiques spéciaux". Au départ les projections de cinéma étaient muettes, mais elles recevaient un accompagnement instrumental et vocal.



Fig. 7 - Une pièce à succès : Les pirates de la savane.

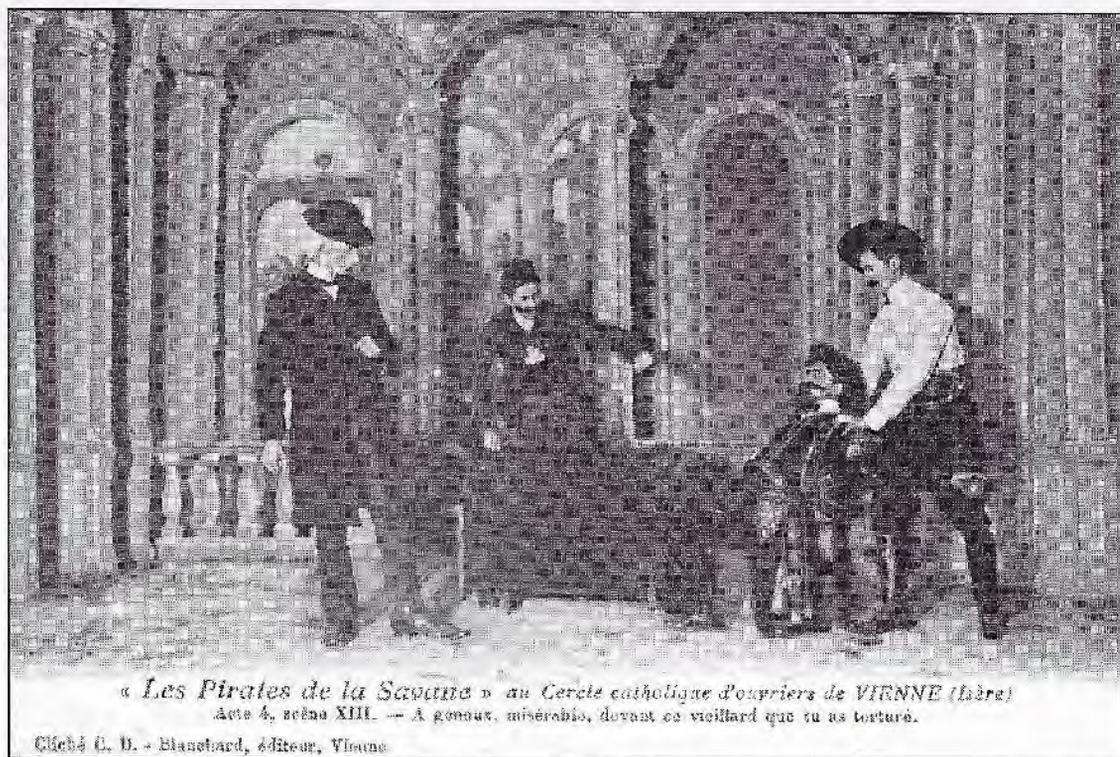


Fig. 7 bis - Une pièce à succès : Les pirates de la savane.

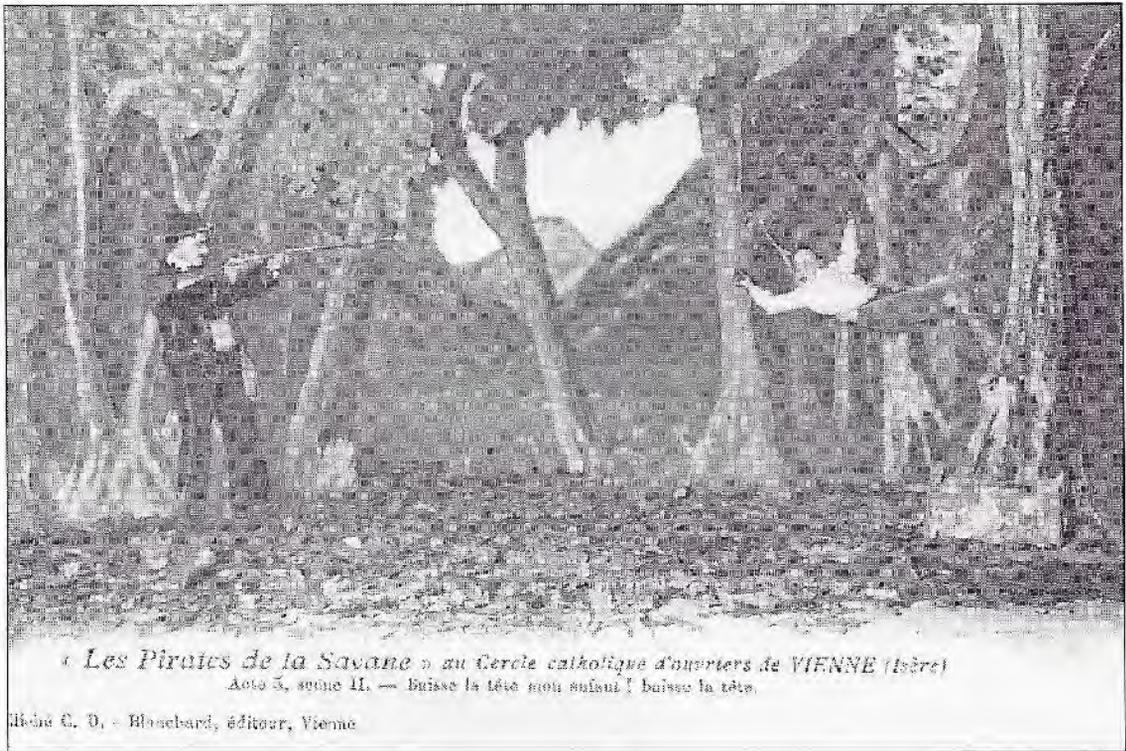


Fig. 8 - Une pièce à succès : Les pirates de la savane.



Fig. 8 bis - Une pièce à succès : Les pirates de la savane.

Parmi les films que Roger Dufroid⁸ a pu retrouver annoncés dans la presse, citons : *Christus*, un film italien, *Les héros de la mer*, en 1921 *Jeanne d'Arc*, film américain réalisé par Cecil B. De Mille, en 1923 *Esther*, en 1926 *La rose effeuillée* ou *Un miracle de Thérèse*, en 1927 *Nos religieux*, puis à partir des années trente ce fut l'arrivée du cinéma parlant, néanmoins, deux films muets furent encore programmés en 1932 et 1935.

Dans les années quarante une correspondance de l'abbé Berland nous renseigne sur d'autres activités du Cercle catholique d'ouvriers qui prend le nom de Centrale catholique de Vienne, en raison du regroupement des différents mouvements de jeunesse. Ainsi en 1943, c'est la création d'ateliers d'apprentissage, tandis que les locaux abritent des secrétariats fédéraux, divers mouvements, mais aussi de nombreuses réunions pour la formation des prêtres ou des conférences.



Fig. 9 - *Le mariage démocratique* (1925).
De gauche à droite : Le 2^e est Chenebon, le 3^e est Grange, le 4^e (debout) Fabre,
le 6^e Bruel, celui qui est assis est Prudhomme.

3. La chapelle de la Centrale catholique

Puisque la première chapelle était inutilisable, on décida d'en aménager une autre ; ce fut l'œuvre de l'abbé Berland (fig. 10), originaire de Berland, petit village du massif de la Chartreuse où se trouve encore sa maison natale.

8 - Roger Dufroid : *Cent ans de cinéma à Vienne, les cinématographes permanents, 1886-1996.*



Fig. 10 - Sur le perron de l'église Saint-Martin, le 2^e à gauche est l'abbé Berland.

Le père Jean, ainsi qu'on l'appelait, avait la charge de la paroisse de Saint-André-le-Bas, puis la responsabilité de l'Action catholique pour le secteur de Vienne. Il a contribué à la formation spirituelle de nombreux jeunes, de tous les milieux et s'occupait de camps de vacances, notamment celui de Valsenestre en Oisans.

Le père Jean voulait que les habitués du Cercle, militants ou sympathisants puissent "prier sur la beauté", aussi lors de la rénovation des locaux, en 1940, il avait voulu faire installer une chapelle dans un ancien cellier de la maison. Pour cela, il avait d'abord fait appel au peintre Bernard Bouts qui, avant-guerre, avait réalisé le chemin de croix de la chapelle de Robin à Vienne. Mais le projet n'aboutit pas. Il fit alors appel à deux autres peintres, Idoux et Lenormand pour réaliser les fresques sur les murs de la future chapelle, à un sculpteur, Marius Dorier, et à un architecte, Seignol (fig. 11).

Mais laissons la parole à Marius Dorier qui évoque ses souvenirs : "C'était, je pense, en 1943⁹, nous étions quatre, tous Lyonnais et nous souhaitions réaliser une œuvre ; je connaissais le père Berland qui nous proposa la réalisation d'une chapelle dans ce qui était à l'origine une cave d'une maison jouxtant le théâtre antique".

Dans cette cave transformée en chapelle où on avait gardé le dallage originel ainsi que les poutres apparentes du plafond, les quatre murs ont été décorés à fresque par Idoux et Lenormand, c'est-à-dire peints par fragments sur le ciment frais et polis à la truelle selon la technique du Quattrocento italien (fig. 12 et 13).

⁹ - Marius Dorier se trompe de date, c'était en 1941.



Fig. 11 - Les peintres Lenormand (assis) et Claude Idoux (le 3^e à partir de la gauche) ; le sculpteur Marius Dorier (avec un béret) et Lucien Seignol, l'architecte (avec le chapeau).

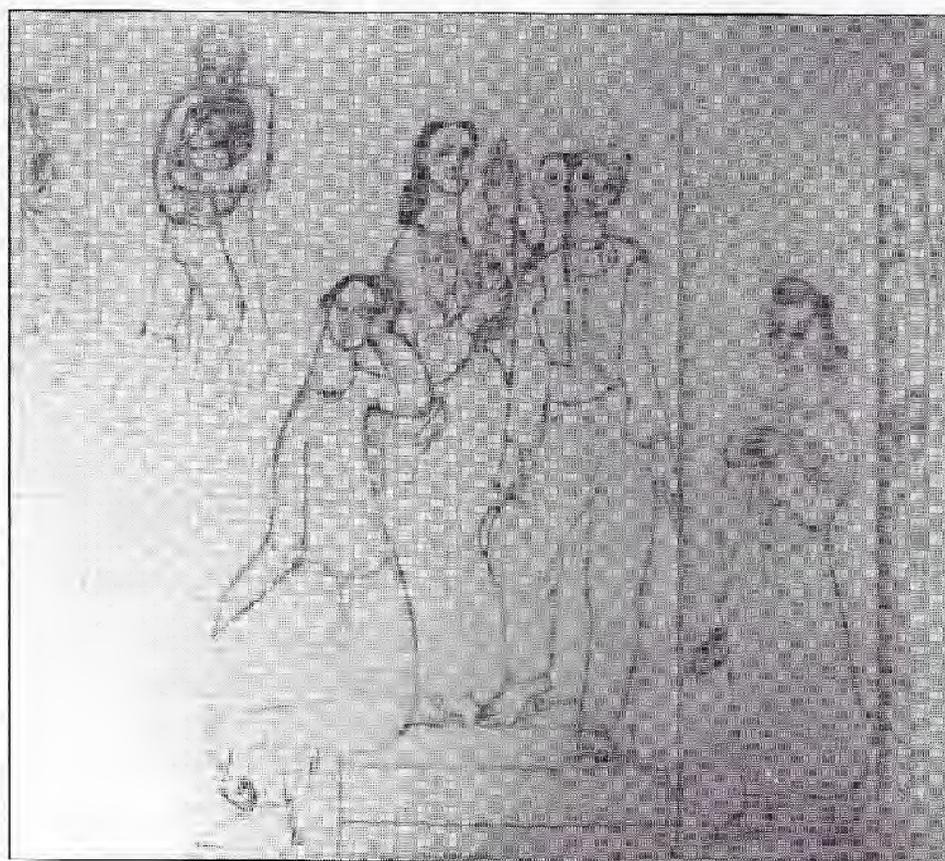
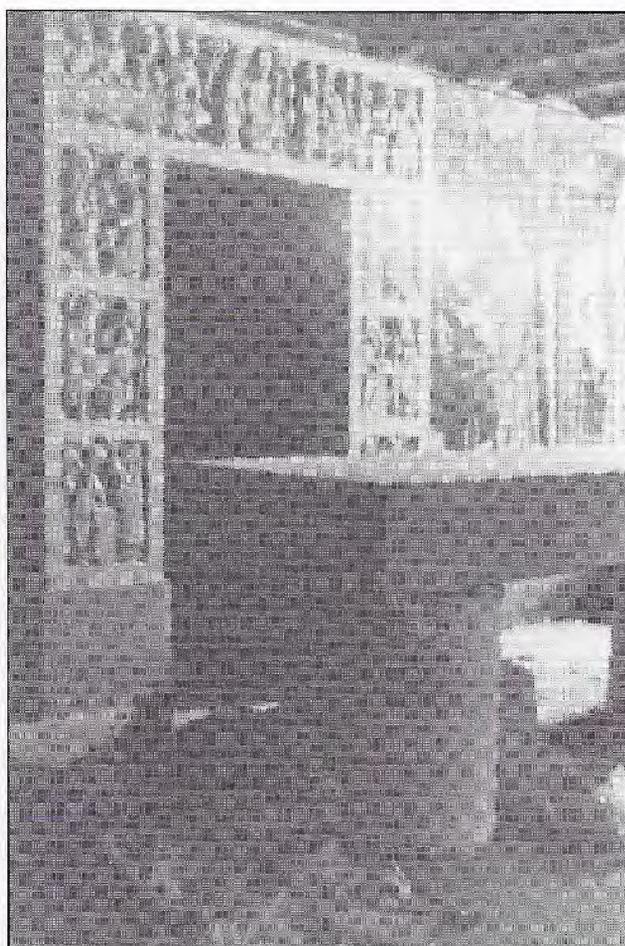


Fig. 12 - Esquisse des fresques



Fig. 13 - Une des rares photos des fresques.



*Fig. 14 - Au premier plan, l'autel ;
au second plan, les scènes de la vie de Marie
sculptées par Marius Dorier.*



Fig. 14 bis - Marius Dorier en train de sculpter.

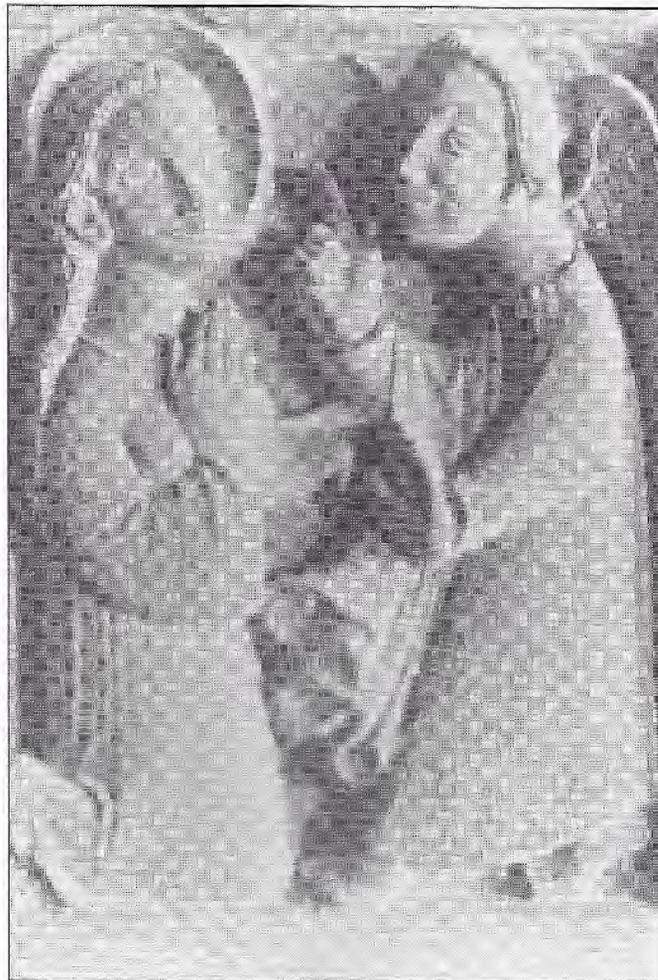


Fig. 15 - L'Annonciation

Les thèmes en étaient inspirés de la Bible : ainsi les paraboles du retour de l'enfant prodigue, les vierges folles et les vierges sages. Malheureusement ces fresques ont disparu à la suite de travaux dans les années soixante.

Marius Dorier ajoute : "Quant aux sculptures dont je suis l'auteur (fig. 14 et 14 bis), elles sont inspirées des scènes de la vie de la Vierge : latéralement en haut à gauche, l'Annonciation (fig. 15) ; à droite, la Visitation ; en dessous à gauche, la fuite en Égypte ; à droite, Jésus et les docteurs de la Loi (fig. 17) ; en bas à gauche, la Présentation au Temple (fig. 16) ; à droite, la Sainte Famille (fig. 18).

Dominant la porte et reposant sur les deux pierres latérales (fig. 14), la pierre du haut est sculptée sur le thème des Noces de Cana, dont Jean dit qu'il fut le premier miracle de Jésus, à la demande de Marie. A gauche les jeunes époux disent à Marie leur confusion "ils n'ont plus de vin", à droite l'eau est changée en vin, la joie renaît.

Dans la partie centrale, la transposition sur un plan spirituel s'effectue par la présence de deux anges et du Christ en majesté. Marie devient alors la médiatrice entre Dieu et les hommes, là se trouve en quelque sorte la clef de la porte du ciel.

La pierre utilisée est un calcaire de Bourgogne provenant d'une carrière de Saint-Gengoux. Chacun des trois blocs mesure environ 1,60 m par 0,50 m et 0,10 m d'épaisseur, pesant environ 150 kg. La technique utilisée est celle du bas-relief c'est-à-dire en saillie sur un fond uni, taillé dans la pierre selon



Fig. 16 - La Présentation au Temple.



Fig. 17 - Jésus et le docteur de la Loi.

une pratique traditionnelle". L'autel est une énorme dalle de pierre, sans retable ni tabernacle fixe, la lampe sanctuaire est une lanterne de mineur¹⁰.

Maurice Faure dans son ouvrage *Les monuments religieux de Vienne* décrit avec beaucoup de précision les différentes fresques qui, aujourd'hui, ont disparu. Nous ne possédons qu'un mauvais cliché d'une de celles-ci : le panneau du fond à gauche de l'autel consacré à la parabole du mauvais riche et de Lazare le pauvre.

Si les sculptures furent bien accueillies et étaient considérées comme d'une exécution agréable et accessibles aux fidèles, les fresques reçurent un accueil assez frais.

Maurice Faure lui-même est assez critique : "On voit la fantaisie des artistes et leur volonté de présenter les récits évangéliques dans le cadre de la vie contemporain. Ces fresques... sont déconcertantes, le dessin contrecarre toutes les anatomies... les arrangements avec la couleur ne calment pas un certain ahurissement" et il ajoute en guise de conclusion "les fidèles sont éberlués".

10 - L'autel a été transféré à la chapelle Saint-Théodore.

Sans doute pour l'époque, nous sommes en 1941-42, cela choque les sensibilités des catholiques, mais il semble qu'incontestablement il y eut une recherche et des trouvailles heureuses.

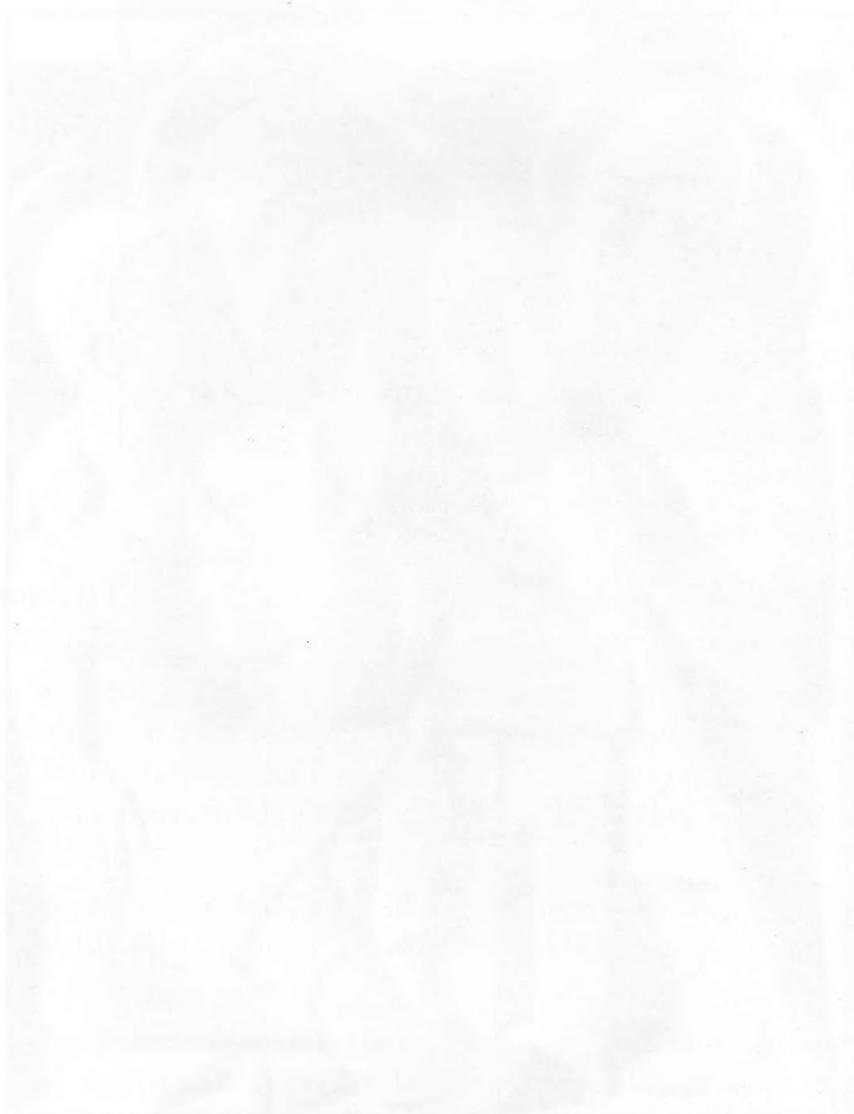
Aujourd'hui cette chapelle a disparu : en effet, en avril 1968 la propriété du Cercle catholique d'ouvriers était vendue à la ville de Vienne et le bâtiment du fond qui abritait la salle de spectacle et la chapelle fut détruit pour achever le dégagement du théâtre antique. La maison principale sera finalement cédée par une bail emphytéotique pour 99 ans à la communauté arménienne pour en faire une maison de la culture arménienne¹¹.



Fig. 18 - La sainte Famille.

11 - Une convention fut signée en 1966 par devant notaire par les descendants d'Étienne-Marie Cortet, pour autoriser une autre destination de cette maison, dont la vocation était dévolue à l'éducation de la jeunesse.

Das erste Hauptkapitel des Buches ist gewidmet der Darstellung der Entwicklung der deutschen Literatur im 19. Jahrhundert. In diesem Kapitel wird die Entwicklung der deutschen Literatur im 19. Jahrhundert dargestellt. In diesem Kapitel wird die Entwicklung der deutschen Literatur im 19. Jahrhundert dargestellt.



Das zweite Hauptkapitel des Buches ist gewidmet der Darstellung der Entwicklung der deutschen Literatur im 19. Jahrhundert. In diesem Kapitel wird die Entwicklung der deutschen Literatur im 19. Jahrhundert dargestellt. In diesem Kapitel wird die Entwicklung der deutschen Literatur im 19. Jahrhundert dargestellt.

François Renaud

Les flammes d'oblitération postale de Vienne

Une flamme d'oblitération est une inscription à but publicitaire assortie ou non d'un dessin évocateur et qui est campée dans un espace rectangulaire, parfois carré, installé le plus généralement à gauche du cachet circulaire d'oblitération.

Les flammes d'oblitération apparaissent sur le courrier postal, à côté des cachets oblitérants, à partir de 1898 et pour Paris seulement. Illustrées, elles représentent un drapeau frappé en son centre du sigle R.F. et sont placées à droite du cachet oblitérant.

Jusqu'en 1945, les flammes illustrées sont exceptionnelles, en dehors de Paris : on en trouve pour huit villes seulement. Puis, Vichy en a une en 1946 et la forêt de Moisson en Seine-et-Oise une en 1947 à l'occasion du Jamboree de la Paix (du 1er au 25 août).

Mais il y a aussi, bien avant 1945, des flammes non illustrées et Vienne en a eu au moins deux que l'on trouve en usage en 1926 et 1940. La première, carrée, ne retient que certaines des richesses monumentales de la ville : "Vienne-s-Rhône - Colonie - Romaine - Primatiale - des Gaules", en cinq lignes et en lettres majuscules (fig. 1). La seconde veut signaler toutes les richesses de Vienne en une bande continue à deux registres successifs et alternés : "Vienne sur le Rhône - ses draps, ses feutres - ses chaussures - à 30 minutes de Lyon", en quatre lignes, puis "Vienne sur le Rhône - Colonie romaine - Primatiale des Gaules - Son musée ses monuments", en quatre lignes également (fig. 2).

A la fin de 1953, les flammes illustrées, encore timidement utilisées en 1951 et 1952, connaissent un puissant développement qui n'a cessé depuis, s'amplifiant même¹.

1 - A. Lafon - *Catalogue des oblitérations mécaniques à flamme illustrée ou stylisée*. S.C.O.T.E.M. Édition Le Monde des Philatélistes. Paris 1964, 328 pages

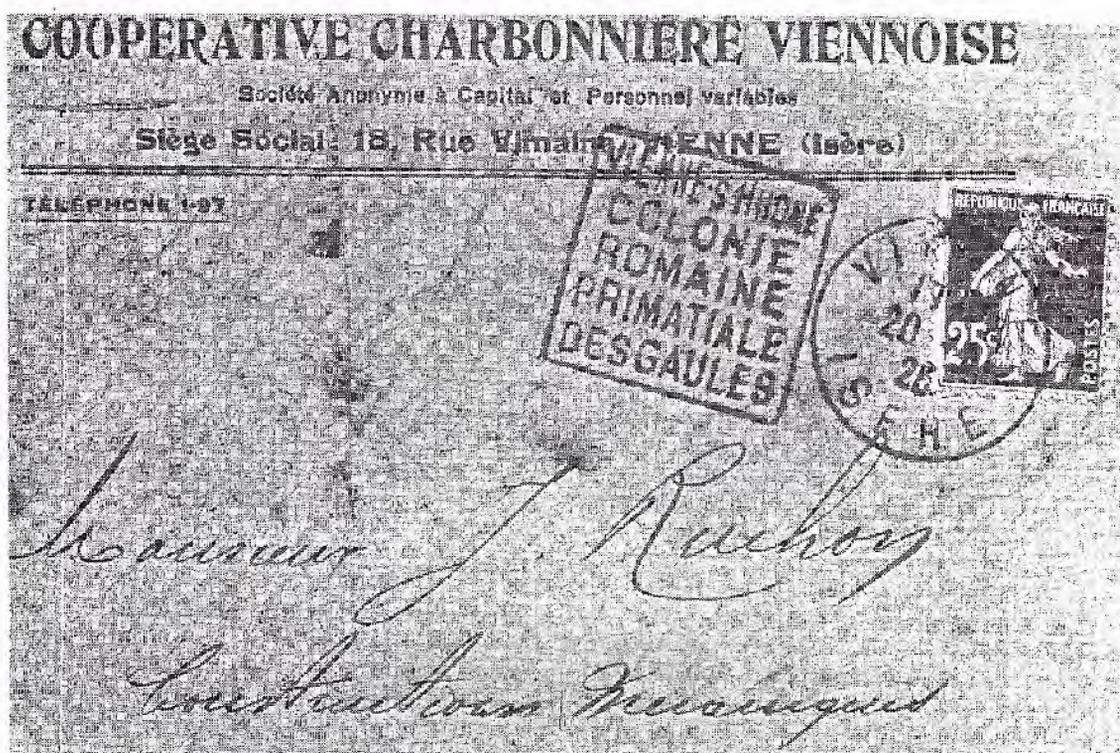


Fig. 1

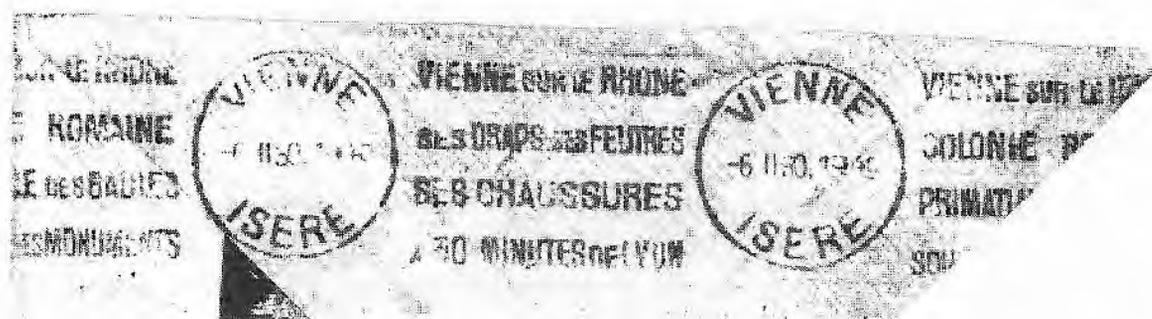


Fig. 2

Vienna a eu sa première flamme illustrée d'oblitération postale le 29 mai 1956. Il s'agit du bureau de Vienna principal (VIENNE PRAL). Elle se présente sous la forme d'un rectangle allongé, situé à gauche du cachet circulaire d'oblitération. Elle comprend sur sa droite la reproduction stylisée de l'avant du Temple d'Auguste et de Livie et sur sa gauche l'inscription sur cinq lignes et en majuscules "Vienna sur le Rhône - Ville d'art - Monuments Romains et du - Moyen-Age" (fig. 3).

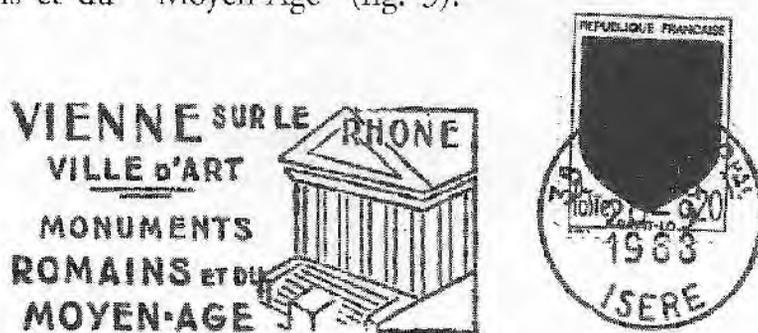


Fig. 3

Cette première flamme viennoise illustrée, sobre et claire, dura de nombreuses années : on la retrouve encore sur des lettres postées en 1970.

Puis les flammes se diversifiant, en relation avec les manifestations au théâtre antique : représentation de Carmen en juin 1965 (fig. 4), de Rigoletto Paillasse en juin 1966 (fig. 5), du Barbier de Séville en juin 1967 (fig. 6),



Fig. 4



Fig. 5

de l'Ensemble National de danses populaires de Pologne en juillet 1967 (fig. 7), d'un "festival au Théâtre romain" du 28 juin au 19 juillet 1969 (fig. 8).



Fig. 6



Fig. 7

La XI^e foire aux véhicules d'occasion est prétexte à une jolie flamme en avril 1969 (fig. 9). En 1977, une flamme célèbre le dix-huitième centenaire des martyrs de Vienne et de Lyon en l'an 177 de notre ère (fig. 10).



Fig. 8

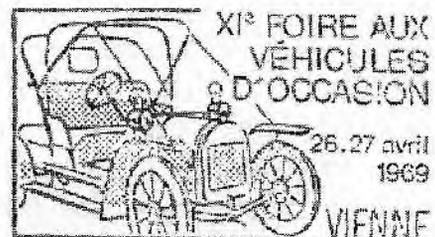


Fig. 9

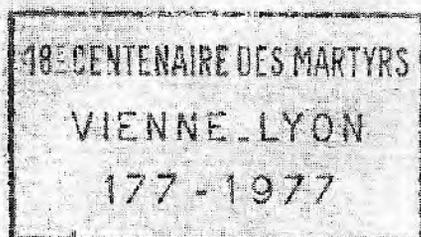


Fig. 10

Lorsque commence le Festival de Jazz au Théâtre antique en 1981, qui devait connaître l'immense succès que l'on sait pour atteindre une réputation nationale, Vienne le signale à l'attention du monde par de nouvelles flammes, d'aspect variable selon les années (fig. 11, 12, 13), la première montrant, à droite et de buste, un trompettiste noir en pleine action.



Fig. 11

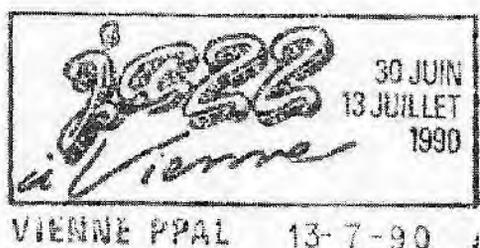


Fig. 12



Fig. 13

Un autre fait marquant de l'histoire actuelle de Vienne est le jumelage de la ville avec d'autres cités de l'étranger. Un jumelage très vivant et très durable : une flamme en célèbre le 25^e anniversaire en 1983 (fig. 14), une autre le 30^e (fig. 15), une autre encore le 40^e en 1996 (fig. 16). En 1983, on comptait six villes jumelles :

Esslingen, Udine, Neath, Schiedam, Norrköping, Velenje ; Albacete s'y ajouta ensuite en attendant que Goris en Arménie devienne la huitième ville jumelle de Vienne en 1992.

Le dynamisme culturel de Vienne s'est aussi marqué par la création d'un Festival d'Humour. Des flammes ne manquèrent pas de le souligner, telle celle de 1995 (fig. 17) ainsi libellée sur trois lignes en majuscules : "14^e Festival d'Humour Vienne - 25 mars-8 avril 95".

L'aspect touristique qui est l'un des atouts majeurs de Vienne, l'atout majeur même parce que le plus ancré dans le temps, tient toujours le devant de la scène publicitaire postale : dans les années 90, deux flammes l'exaltent successivement. D'abord la très belle "Vienne - Ville touristique - romaine et médiévale - Vienne P^{PAL} 13-3-91", en quatre lignes, inscription enserrant entre ses deuxième et troisième lignes le dessin synthétique des principaux monuments de Vienne, avec en plus, au coin supérieur droit de la flamme, l'esquisse du théâtre antique (fig. 18). Il s'agit là de la première flamme

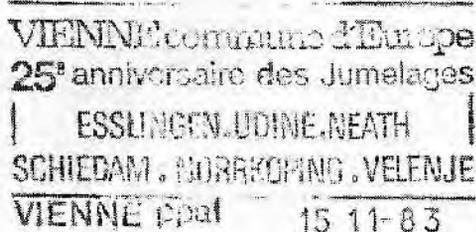


Fig. 14

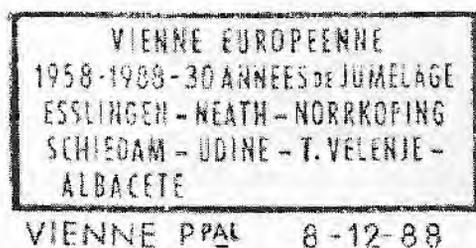


Fig. 15

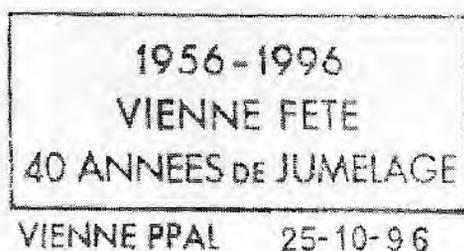


Fig. 16

concordante qu'ait eue Vienne. On appelle ainsi une flamme qui évoque dans son graphisme le dessin d'un timbre similaire, en l'occurrence le timbre de 1,70 franc consacré à la ville de Vienne en 1985.

L'autre flamme est parue en l'an 2000 très judicieusement. Elle joue sur le chiffre 2 de 2000 et la première lettre du mot Vienne, en un

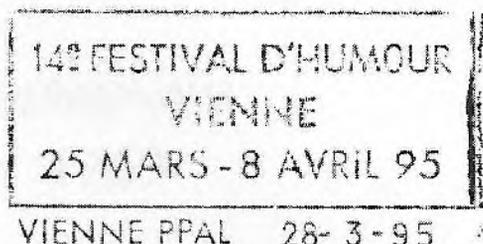


Fig. 17



Fig. 18

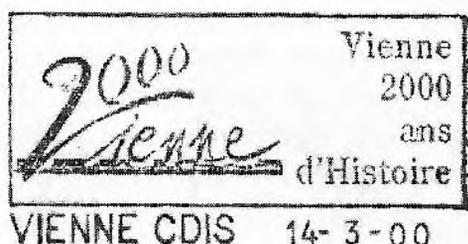
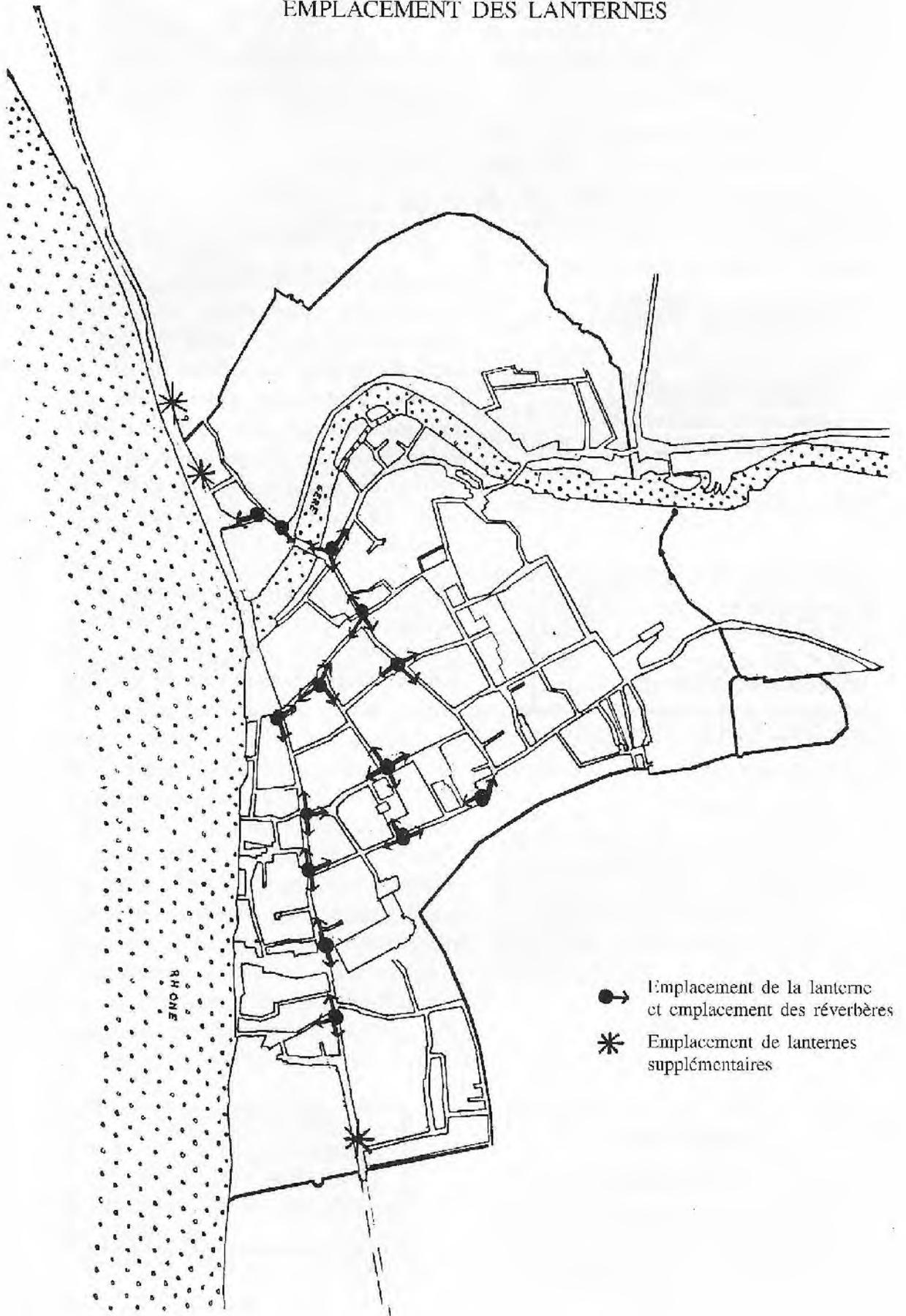


Fig. 19

raccourci sobre et élégant. De plus, l'inscription publicitaire localisée à droite est libellée "Vienne - 2000 - ans - d'Histoire" sur quatre lignes : la flamme rapproche ainsi, dans les deux nombres qu'elle évoque, l'an 2000 et les 2000 ans d'histoire de la cité. Deux mille ans d'histoire est certes un total un peu simplificateur mais combien frappant ! (fig. 19)

Que dire des flammes postales pour terminer ? Que la Poste est en définitive une très utile trompette de renommée pour notre ville de Vienne, *urbi et orbi*.

EMPLACEMENT DES LANTERNES



Renée Bony

Une modernisation urbaine : la pose de lanternes en 1769

Le 19 décembre 1769, les consuls entourés de notables viennois se réunissent à l'hôtel de ville, alors encore dans la Maison des Canaux, et décident la pose de lanternes dans la cité. Voilà une mesure indispensable !

Vienne suit la mode qui se répand de bénéficier d'un éclairage artificiel. Auparavant, les passants se munissaient de leurs propres lanternes portatives lors de leur sortie nocturne. Cependant, bien des Viennois se contentaient de la lumière de la lune, ce qui était jugé insuffisant et favorisait les rencontres indésirables pour les honnêtes gens. Les autorités consulaires craignaient tout autant les accidents dans la pénombre que des profits malhonnêtes de quelques bandits. Est-ce donc surprenant si des ordonnances de police réitéraient l'obligation de se munir d'une lanterne ? Le 19 décembre 1669, une ordonnance défendait de sortir dans les rues après 8 heures du soir "sans feu" (éclairage) et de porter des armes à feu pendant l'hiver sous peine d'amende et de prison. C'est une question de sécurité. L'heure du port de lanterne changeait suivant les saisons ; elle était plus tardive en été. Le 1er juin 1641, l'heure proposée était de 10 heures du soir ; il est bien spécifié que c'est à cause des "assassins qui se commettaient de nuit" et on défendait encore de "porter des armes à feu, stillets et poignards". Le 24 mai 1644, l'heure choisie après laquelle le passant était passible d'amende, s'il ne se pliait pas au règlement, était 9 heures. Une nouvelle fois, les contrevenants étaient aussi punis de prison ; toutefois, on ne spécifie pas la durée de ce séjour carcéral. Faute de police municipale, l'aide des Viennois était requise : "et enjoint les notables des quartiers et penons de veiller à son exécution". Par mesure de sécurité supplémentaire, il était fait "défense aux cabaretiers de donner à boire passé 9 h à peine de 20 livres d'amende". La sécurité nocturne était d'autant plus difficile que la lumière était chiche.

Au XVII^e siècle tout particulièrement, la peur de rixes ou la peur d'être attaqué par quelques personnes malveillantes conduisent à l'obligation simultanée de trouver un éclairage portatif privé et de ne pas porter d'arme à feu

ou d'arme blanche. Les notaires, lors d'expertises d'appartements après décès d'un locataire ou d'un propriétaire, inventoriaient meubles et objets, et la présence d'une arme à feu n'est pas rare, même chez les artisans ou les bouchers.

En 1769, le motif invoqué pour l'éclairage des rue diffère : la raison principale est cette fois, non la sécurité des passants, mais une circulation nocturne plus aisée. En effet, la cité se développe et la traversée urbaine s'accroît au point qu'un quai le long du Rhône est décidé et les travaux débutent dès après les achats de maisons dans le quartier nord d'Arpod, en 1767. Il faut encore faciliter le trafic urbain à toute heure du jour et de la nuit. Va-t-on décider l'éclairage de toutes les rues ? Ce serait beaucoup trop coûteux et les dépenses occasionnées par ce nouveau quai avalent déjà copieusement les recettes de la cité. En fait, les consuls réfléchissent au problème et proposent la pose d'un minimum de lanternes. Le préambule de leur rapport est significatif : il faut "éclairer les rues les plus fréquentées par les voitures pour leur faciliter leur passage pendant l'obscurité et pour prévenir les accidents qu'elles peuvent causer pendant la nuit".

Lors de discussions préalables, la réflexion avait été plus approfondie : "le passage de Vienne étant très considérable, les rues étroites, en détours, et fort en pente, le concours des voitures et des passants qui passent, s'entrechoquent faute de s'apercevoir pendant l'hyver ou toutes les voitures y arrivant et partant la nuit, a produit déjà un nombre d'évènements malheureux, il se passe peu d'année que quelqu'un en soit écrasé ou considérablement fouillé par quelque voiture, on pourroit en citer plusieurs exemples".

Aussi les "grandes routes" sont-elles choisies et en particulier les voies "où le commerce intérieur de la ville forme le plus d'occasion aux voitures de rouler". Ainsi donc, seules les voies de passage bénéficient d'un éclairage artificiel. La sélection est facile : ces rues sont déjà depuis de très longs siècles les voies de passage obligées entre Lyon et Avignon : on entre par la rue de la Tuilerie - bientôt oubliée au profit du nouveau quai - on enjambe la Gère en empruntant le pont en dos d'âne du XVI^e siècle - doublé vers 1762 par un pont plus large ; on monte la rue de l'Éperon. Ensuite, deux possibilités se présentent : la première est de tourner sur la nouvelle place Modène et on prend la dure rampe de Saint-André-le-Bas et on tourne dans la Grande Rue (rue de Bourgogne) ; la seconde possibilité est de continuer la rue de l'Éperon et d'emprunter la rue Marchande ; on longe ensuite les halles et le palais de l'archevêque et on rejoint la Grande Rue. Les voitures traversent le district des Cloîtres et le quartier méridional de Fuissin et retrouvent la grande route se dirigeant vers la Provence. La route vers Grenoble est négligée : le trafic est ici trop secondaire. Une grande partie de la cité continuera encore à vivre dans la pénombre après le coucher du soleil.

Les lanternes ne sont pas disposées comme de nos jours à intervalle régulier. Elles ont des formes différentes : on joue sur le nombre de réverbères, de un à quatre suivant leur emplacement. En effet, les lanternes vont être accrochées au mur à des endroits stratégiques les mieux étudiés :

à l'intersection des rues. Un réverbère différent jettera son halo de lumière dans la direction de chaque rue d'un carrefour, ainsi les rues secondaires débouchant sur les voies passagères profiteront aussi de la lumière ; ce système évitera quelques collisions toujours dangereuses. Il est parfois un peu difficile de localiser l'endroit exact de la lanterne car le greffier note qu'elle sera scellée sur la maison appartenant à tel ou tel Viennois, par exemple "sur la maison Rou, cordonnier en Fuissin". Malgré ces imprécisions, retrouver leur emplacement général est assez aisé grâce à des indications topographiques indiscutables.

Quatorze lanternes jalonnent la traversée, en partie double de la cité. A cause de la construction du quai du Rhône, elles sont peu nombreuses dans le quartier d'Arpod : elles se réduisent à deux exemplaires ; la première éclaire la rue du Port de l'Écu ; l'autre dirige son rayon lumineux vers le pont de Gère. Une lanterne à trois réverbères s'accroche au mur entre les maisons Dard et Sambein pour éclairer la rue de Cuvrière, le pont et la rue de l'Éperon : chaque réverbère luit dans une rue différente. Une autre lanterne est "suspendue à un bras de fer happé contre le mur de la maison Pellisson". L'éclairage est triple (rue de la Table-Ronde, rue de Saint-André-le-Bas et rue des Clercs). La lanterne attachée à la maison de mademoiselle Guillaumet aura "un réverbère qui répondra par sa direction à la lumière de celui de la lanterne placée vis à vis de la lanterne montante au palais et un autre qui éclaire la place de la Coupe (Tête-Noire) et la rue montante jusqu'à la Table-Ronde". Encore une lanterne à trois éclats vers la rue Maurice Faure, à quelques pas de la lanterne fixée au-devant du "banc des Cloîtres" (vers la place Saint-Ferréol). La lanterne suivante est placée dans ce district des Cloîtres. Il n'y a qu'une seule et unique lanterne dans le quartier de Fuissin, elle éclaire la Grande Rue et la rue secondaire qui se dirige vers le port de la Treille (rue du Rhône).

A ces dix lanternes, il convient d'en ajouter quatre autres : l'une vers le palais de l'archevêque, l'autre vers les halles sur la place du Pilon, une autre encore au croisement de la rue de la Boucherie (rue Teste-du-Bailler), de la rue Marchande et de la montée Timon. Une dernière lanterne à quatre réverbères éclaire le carrefour de la rue des Clercs, la rue de la Chaîne, la place de Notre-Dame-de-la-Vie (place du général de Gaulle) et encore la rue "allant aux prisons" (rue devant le tribunal de justice). "Au moyen de toutes ces lanternes, la route depuis la porte de Lyon jusqu'à la porte d'Avignon se trouvera éclairée".

Les quartiers, près du Rhône, sont les seuls éclairés. C'est le quartier commercial où se regroupe aussi l'élite viennoise. Les lanternes sont donc installées à la croisée des rues, à des intervalles plus ou moins éloignés, mais le passant les voit de loin ; ces points lumineux signalent les coins dangereux.

Lorsque le quai du Rhône est terminé, ou tout au moins le gros œuvre, trois nouvelles lanternes vont éclairer et rendre la circulation plus agréable. On en profite pour ajouter une autre lanterne à Fuissin, proche de la porte

d'Avignon. On avait remarqué la médiocrité de l'éclairage dans cette partie de la ville. On décide aussi, ce 28 mai 1777, que ces lanternes seront allumées un mois plus tôt, le 1er octobre. Ainsi rappelle-t-on que cette lumière artificielle pallie surtout l'obscurité hivernale qui raccourcit considérablement la lumière du jour. L'entretien de ces lanternes alourdit beaucoup le budget municipal : en 1784, il est de 800 livres.

Vienne se modernise vraiment au XVIII^e siècle, se transforme. Certes les changements ne sont pas toujours spectaculaires, mais ils sont indéniables et variés (lanternes, numérotage des maisons, cimetières paroissiaux renvoyés hors de la ville, réalignements progressifs des rues...). Ces nouveautés ne révolutionnent pas chaque fois la cité et ces petits pas, ajoutés les uns aux autres sur plusieurs décennies prouvent la préoccupation du consulat viennois d'améliorer sans cesse le cadre urbain. Les consuls connaissent les facilités offertes dans d'autres villes et essaient, avec leurs propres moyens, de présenter une meilleure vie aux habitants. La Vienne du XVII^e siècle ne montre par le même visage au siècle suivant. La modernisation reste lente, la pose de lanternes en est un des exemples.

Erratum

Dans le précédent bulletin n° 96, 2001, 1, lire p. 7 "Données climatiques 2000 de Vienne" et non pas de Chasse-sur-Rhône.

Les prochains rendez-vous

- **Jeudi 17 mai** : visite guidée, à Paris, de l'exposition "Paysages d'Italie" au Grand Palais. L'après-midi (en projet) visite du quartier de la Défense. Renseignements et inscriptions au 04 74 85 27 89. Prix : 590 F. avec la **carte senior**.
- **Dimanche 10 juin** : sortie annuelle à **Montpellier** : visite guidée des quartiers anciens avec la place royale du Peyrou, de la cathédrale Saint-Pierre, de certains hôtels particuliers, du quartier Sainte-Anne, de la place de la Comédie. L'après-midi sera consacré au superbe et riche musée Fabre, puis, en car, visite des nouveaux quartiers Antigone ainsi que d'une "maison de campagne du XVIII^e". Départ à 7 h. à la gare routière. Le prix est fixé à 390 F. Transport (avec deux chauffeurs), visites, entrées, repas.
Il reste quelques places : s'inscrire au 04 74 85 27 89 ou 04 74 53 39 29.
- **Du 7 au 14 septembre : Londres et le sud de l'Angleterre.**
 - Vendredi 7 : Vienne-Arras en car
 - Samedi 8 : Arras-Londres par le "Shuttle". Installation dans l'**hôtel 3 étoiles où l'on résidera pendant tout le séjour**. Après-midi, visite guidée de **Londres**
 - Dimanche 9 : Visite de **Bath**
 - Lundi 10 : Journée à **Londres**
 - Mardi 11 : **Stonehenge - Winchester - Stonehenge**
 - Mercredi 12 : **Brighton**
 - Jeudi 13 : **Kent, Canterbury, Folkestone**, arrivée à Saint-Quentin
 - Vendredi 14 : Arras-Vienne avec arrêt à **Sens** pour visiter la cathédrale

Prix par personne - Base 35 personnes : 8 120 F.

Prix par personne - Base 40 personnes : 7 850 F.

Prix comprenant : La pension complète du premier au dernier jour. Le transport en autocar. Les traversées par le "shuttle". L'accompagnement d'un guide local. Les frais de visites (voir programme complet ultérieur).

L'inscription sera ferme au reçu d'un premier acompte de 2 500 F. à l'ordre des "Amis de Vienne". Renseignements au 04 74 85 27 89.

Le prix des chambres "singles" est de 2 730 F.

- **Lundi 15 octobre** : conférence sur la musique française, César Franck.
- **Lundi 12 novembre** : conférence sur la musique française, Édouard Lalo.
- **Lundi 10 décembre** : conférence sur la musique française, Camille Saint-Saëns.
- **Lundi 14 janvier** : conférence sur la musique française, Jules Massenet.
- **Lundi 25 février** : conférence sur la musique française, Gabriel Fauré.

Ces conférences auront lieu au collège Ponsard à 14 h. 30. Prix : 50 F.

ATTENTION !

TOUTES LES COTISATIONS-ABONNEMENTS
COMMENCENT AU 1^{er} JANVIER

Le règlement de la cotisation et de l'abonnement doit être effectué pendant le premier trimestre (sans omettre les sommes dues à titre antérieur).

*Faites un effort pour que ce bulletin continue à paraître.
Dès aujourd'hui, envoyez votre cotisation.*

MERCI

POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS FICHE DE COTISATION AVEC ABONNEMENT AU BULLETIN DES "AMIS DE VIENNE"

NOM : Prénoms :

Adresse (pour l'envoi du bulletin par la Poste) :

Code postal Ville

TARIF ABONNEMENT pour 2001 :

- | | | |
|-----------------------------|--------|--------------------------|
| Abonnement normal | 150 F. | <input type="checkbox"/> |
| Étudiants - Retraités | 130 F. | <input type="checkbox"/> |
| Abonnement de soutien | 170 F. | <input type="checkbox"/> |
| Tarif adhésion | 20 F. | <input type="checkbox"/> |

A retourner, accompagnée du règlement par chèque bancaire ou postal (C.C.P. Lyon 185-71 J), à l'adresse du siège social : "Amis de Vienne" 3-5, Rue de la Table-Ronde - 38200 Vienne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES "AMIS DE VIENNE"

Président et Vice-Président d'Honneur :

Charles JAILLET - Charles FRÉCON

Comité de Patronage :

Benoit IIELLY - Ingénieur d'études

Jacques LASFARGUES - Conservateur des musées de St-Romain-en-Gal/Vienne
et de Lyon

Roger LAUXEROIS - Conservateur des musées de Vienne

Anne LE BOT - HELLY - Ingénieur d'études

Hugues SAVAY-GUERRAZ - Conservateur du patrimoine

BUREAU

Président : André HULLO

Vice-Présidents :

Paul BLANCHON

Jean-François GRENOUILLER

Marcel PAILLARET

François RENAUD

Secrétaire général : Pierre GIRAUDO

Trésorier : Jacqueline BLANCHARD

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean ARMANET

Claude DARPHIN

Jean GUEFFIER †

Jean-François GUILLET

Hélène GUILLOT

Philippe MARET

Jean MELMOUX

Robert MOUSSIER

Jean PERRIOLAT

Gilbert ROCHE

Annick SEGUIN

Jean SONDAZ

Danièle THEVENET

Jacquelyne TROUILLER

COMITÉ DE LECTURE

Jean ARMANET, Paul BLANCHON, Pierre GIRAUDO, André HULLO,
Roger LAUXEROIS, Jean MELMOUX, François RENAUD.

Le Comité de Lecture laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises.

Directeur de la publication : A. HULLO - C.P.P.A.P. N° 0103 G 80240 - I.S.S.N. 1148-8514
Association des Amis de Vienne : SIRET 414 716 969 00012
Imp. Dauphinoise, Vienne - Avril 2001



*Publié avec le concours
du Conseil Général de l'Isère
des villes de Vienne, Villette-de-Vienne
et Sainte-Colombe*

